

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
Government of Canada Building
101 - 22nd Street East, Suite 110
Saskatoon
Sask.
S7K 0E1
Bid Fax: (306) 975-5397

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Analyseur de gaz multiples - Lethbr	
Solicitation No. - N° de l'invitation 01586-140538/A	Date 2015-01-13
Client Reference No. - N° de référence du client 01586-140538	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$STN-190-4753	
File No. - N° de dossier STN-4-37060 (190)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-02-23	Time Zone Fuseau horaire Central Standard Time CST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Mack, Wayne	Buyer Id - Id de l'acheteur stn190
Telephone No. - N° de téléphone (306) 241-6435 ()	FAX No. - N° de FAX (306) 975-5397
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Centre de recherches d'Agriculture et Agroalimentaire Canada 5103 - 1 Avenue South Lethbridge, AB T1J 4B1	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Réception
des soumissions Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada
Government of Canada Building
101 - 22nd Street East
Suite 110
Saskatoon
Saskatche
S7K 0E1

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

01586-140538/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

STN-4-37060

Buyer ID - Id de l'acheteur

stn190

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

01586-140538

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1.1 BESOIN	4
1.2 COMPTE RENDU	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	4
2.4 LOIS APPLICABLES	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS	7
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	7
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	8
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	8
6.2 BESOIN	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	8
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	8
6.5 RESPONSABLES.....	9
6.6. PAIEMENT	10
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	10
6.8 ATTESTATIONS	10
6.9 LOIS APPLICABLES	10
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	11
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	11
ANNEXE «A» BESOIN	12
ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT	16

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 15 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque

question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Saskatchewan, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copies papier)

Section III : Attestations (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Pour être jugée recevable, une soumission doit satisfaire à toutes les spécifications de l'annexe A. À défaut de satisfaire aux spécifications de l'annexe A, la soumission sera déclarée irrecevable et sera rejetée.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de chaque article à l'annexe B, Base de paiement, sera multiplié par 1 pour donner un total pour chaque ligne. Les totaux sont ensuite additionnés pour obtenir le prix évalué, comme suit :

(Prix de l'article 1 dans la base de paiement x 1) = Prix évalué

Clause du *Guide des CCUA A0222T* (2014-06-26) Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2014-11-27), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2015.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Wayne Mack
Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
101 22e rue Est, bureau 110
Saskatoon, SK
S7K 0E1

Téléphone : 306-241-6435
Télécopieur : 306-975-5397
Courriel : wayne.mack@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : **à déterminer**

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____

Titre : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

Télécopieur : ____ - ____ - _____

Courriel : _____

6.6. Paiement

6.6.1 Base de paiement

Voir L'Annexe <>

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA C6000C (2011-05-16)*, Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA H1000C (2008-05-12)*, Paiement unique

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2014-11-27) biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de Paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* A9068C (2010-01-11), Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

Clause du *Guide des CCUA* C2605C (2008-05-12), Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2008-05-12), Assurance

ANNEXE «A» BESOIN

Le centre de recherche d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), à Lethbridge, en Alberta, requiert la fourniture et la livraison d'un analyseur de gaz multiples portatif et léger (avec spectroscopie infrarouge à transformée de Fourier [IRTF] en mode réflectance ou avec spectroscopie photoacoustique) pouvant mesurer simultanément, de façon rapide et sensible, le flux d'au moins 5 composantes, y compris l'eau, l'ammoniac et les gaz à effet de serre (p. ex. N₂O, CH₄ et CO₂). L'appareil servira à mesurer, tout au long de l'année, les flux d'émission provenant de fumiers incubés dans des chambres ouvertes à écoulement continu se trouvant dans une pièce à environnement contrôlé et dans des enclos extérieurs de bovins d'engraissement. L'analyseur de gaz doit être équipé d'un circuit d'alimentation en courant alternatif (c.a.). L'alimentation par piles en plus de la source d'alimentation en c.a. est facultative. L'analyseur de gaz doit offrir un affichage en temps réel et suffisamment d'espace de stockage pour les données enregistrées. L'unité doit être neuve; l'équipement usagé ou remis à neuf ne sera pas pris en considération. L'unité doit fonctionner comme un appareil autonome, mais doit également pouvoir être connectée à une unité d'échantillonnage de gaz multipoints pour des besoins futurs. Il est impératif que la livraison soit réalisée au plus tard le 31 mars 2015.

SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT MINIMALES OBLIGATOIRES :

Remarque : Les travaux et matériaux spécifiés dans la présente doivent satisfaire, pendant toute la durée du contrat, aux exigences minimales canadiennes et provinciales en matière d'approbation et de certification qui sont applicables selon les normes de l'industrie.

- a) L'analyseur doit pouvoir mesurer simultanément, par IRTF ou par spectroscopie photoacoustique, plusieurs gaz comprenant entre autres l'ammoniac, l'oxyde nitreux, le méthane et le dioxyde de carbone; il doit aussi percevoir des différences de l'ordre des parties par milliard (ppb). L'analyseur doit être muni d'une banque de gaz contenant au moins les gaz susmentionnés et la vapeur d'eau, et il faut connaître leurs limites de détection et les plages d'étalonnage.
- b) L'appareil doit être en mesure d'enregistrer des concentrations croissantes et décroissantes de gaz sur une courte période (5 minutes ou moins) pour calculer les flux de gaz (en temps réel ou à l'aide des données sauvegardées).
- c) Le système doit être configuré de façon à pouvoir mesurer au moins les plages de concentrations suivantes :
 - H₂O - 0,05 à 3 %
 - NH₃ - concentration normale dans l'air ambiant jusqu'à 100 ppm
 - N₂O - concentration normale dans l'air ambiant jusqu'à 5 ppm
 - CO₂ - concentration normale dans l'air ambiant jusqu'à 2 000 ppm
 - CH₄ - concentration normale dans l'air ambiant jusqu'à 15 ppm

Pour des besoins futurs, le système doit également pouvoir mesurer les concentrations d'autres composantes (< 100 ppm), y compris des acides gras volatils à chaîne courte (C₂ à C₆), SF₆.

(Nous ne désirons pas acquérir un appareil pouvant mesurer d'autres types de gaz pour le moment.)

- d) L'appareil doit être muni d'un système de pompe intégré pour le prélèvement d'échantillons.
- e) L'appareil doit être muni d'un détecteur stable qui ne nécessite pas d'étalonnage fréquent (une fois par mois au plus) et il doit pouvoir éliminer les interférences (vapeur d'eau et matières particulaires).
- f) L'appareil doit fonctionner à des températures quotidiennes se situant entre 0 et 40 °C.
- g) L'unité doit fonctionner comme un appareil autonome et comprendre les périphériques (pompe d'échantillonnage interne) ainsi que les logiciels nécessaires à la collecte, à la sauvegarde et au calcul des données des flux de gaz. Le calcul des flux doit être effectué en temps réel ou à l'aide des données sauvegardées (voir le (b) point de spécification). L'appareil doit pouvoir être connecté à une unité d'échantillonnage de gaz multipoints pour des besoins futurs. (Nous ne désirons pas acquérir l'interface pour le moment.)
- h) L'unité doit être portable et peser moins de 15 kg (33 lb); elle ne doit pas être encombrante de sorte qu'une personne puisse la transporter (à l'aide de poignées, de sangles ou d'un sac à dos) d'une chambre à l'autre (située généralement à quelques mètres l'une de l'autre) ou d'un enclos à l'autre (50 m).
- i) L'unité doit fonctionner à l'aide d'un circuit d'alimentation en courant alternatif (115 V).

Optionnel : L'alimentation par pile (12 V) en plus du courant alternatif peut constituer un atout, mais n'est pas obligatoire.

j) L'appareil doit fonctionner à l'aide d'un logiciel compatible avec un ordinateur doté du système d'exploitation Windows 7.

k) Les pièces consommables de démarrage, la trousse d'éléments habituels, les modes d'emploi et les manuels d'entretien ainsi que le certificat d'étalonnage initial doivent être inclus avec la livraison de l'appareil.

Veillez dresser une liste des pièces consommables de démarrage, des éléments connexes dans la trousse normalisée, des modes d'emploi et des manuels d'entretien qui sont fournis avec l'appareil :

l) **Articles optionnels** : S'il y a lieu, veuillez fournir une liste des articles optionnels ainsi que leur coût.

Indice de conformité:

Joindre une annexe distincte à votre offre en indiquant si votre produit atteint ou dépasse chaque point des spécifications, et pourquoi, pour un lave-vaisselle accessibles dans l'annexe «A», des points (a) à (k) y compris les schémas du matériel électronique. Veuillez fournir toutes les spécifications ainsi que tout document descriptif et/ou technique pour illustrer vos énoncés.

Les soumissionnaires doivent répondre à chaque point des spécifications.

Par exemple:

a) L'analyseur doit pouvoir mesurer simultanément, par IRTF ou par spectroscopie photoacoustique, plusieurs gaz comprenant entre autres l'ammoniac, l'oxyde nitreux, le méthane et le dioxyde de carbone; il doit aussi percevoir des différences de l'ordre des parties par milliard (ppb). L'analyseur doit être muni d'une banque de gaz contenant au moins les gaz susmentionnés et la vapeur d'eau, et il faut connaître leurs limites de détection et les plages d'étalonnage.

Réponse du soumissionnaire: «Conforme. L'analyseur de gaz multiples mesure au moyen de la détection FTIR de nombreux gaz, dont l'ammoniac, l'oxyde nitreux, le méthane et le dioxyde de carbone. De plus, il peut distinguer les différences au niveau des parties par milliard. L'article comprend une bibliothèque de gaz comprenant, au minimum, les gaz susmentionnés et la vapeur d'eau. Sont également inclus, les limites de détection et les plages d'étalonnage.

Les détails à ce sujet se trouvent dans notre dépliant ou aux pages xxx de notre document technique...»

b) L'appareil doit être en mesure d'enregistrer des concentrations croissantes et décroissantes de gaz sur une courte période (5 minutes ou moins) pour calculer les flux de gaz (en temps réel ou à l'aide des données sauvegardées).

Réponse du soumissionnaire: «Conforme. L'analyseur de gaz enregistre les concentrations de gaz ascendant et descendant en quatre minutes pour calculer des mesures de flux de gaz (en temps réel ou à partir de données stockées).

Les détails à ce sujet se trouvent dans notre dépliant ou aux pages xxx de notre document technique...»

Répondre ainsi à tous les points des spécifications.

Des commentaires doivent être formulés pour tous les points des spécifications figurant dans l'annexe «A», des points (a) à (k), y compris les schémas du matériel électronique, en indiquant, p.ex. «conforme» ou «non conforme», suivi du plus grand nombre de détails possible. Il est à votre avantage de fournir le plus de détails possible pour appuyer vos commentaires et vos prétentions de conformité à l'égard de chaque spécification. Indiquez le numéro de la page et mettez en évidence les spécifications indiquées dans vos documents techniques qui appuient votre conformité. Si vous n'avez aucun document technique pour appuyer une spécification, vous devez également l'indiquer.

N° de l'invitation - Solicitation No.
01586-140538/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-4-37060

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn190
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

La Couronne n'est AUCUNEMENT tenue de demander des précisions au sujet d'une soumission ou de la documentation technique à l'appui de celle-ci. Les soumissionnaires doivent prendre note que s'ils ne peuvent pas démontrer la conformité qu'ils prétendent à l'égard d'une capacité, leur proposition sera considérée comme inacceptable. Le Canada se réserve le droit de rejeter toute soumission qui n'est pas conforme à la présente invitation à soumissionner. Tout écart par rapport aux exigences prescrites doit être clairement indiqué et pleinement justifié.

N° de l'invitation - Solicitation No.
01586-140538/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-4-37060

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn190
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT

(Tous les prix sont indiqués TPS en sus, destination FAB)

Les prix incluent le lave-vaisselle et les tables, le démontage et l'enlèvement ou l'élimination des tables et du lave-vaisselle existants et l'installation d'un nouvel appareil et de nouvelles tables.

1) Un (1) - analyseur de gaz multiples (avec spectrométrie de réflectance infrarouge à transformée de Fourier [FTIR] ou détection à spectroscopie photo-acoustique), conformément aux spécifications énoncées à l'annexe A.

_____ \$/chaque

Produit(s) offert(s) : _____

Livraison

La livraison et l'installation doivent OBLIGATOIREMENT être terminées d'ici le 31 mars 2015. Le meilleur délai de livraison que nous pouvons offrir est le _____.